

2026

10^e édition

Portrait social

Caf des Pyrénées-Orientales

Cafdata



48 %
PERSONNES
COUVERTES

113 900
ALLOCATAIRES

Dans les Pyrénées-Orientales, en juin 2026, 239 200 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 48% de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 36% à 53% selon les communautés de communes.

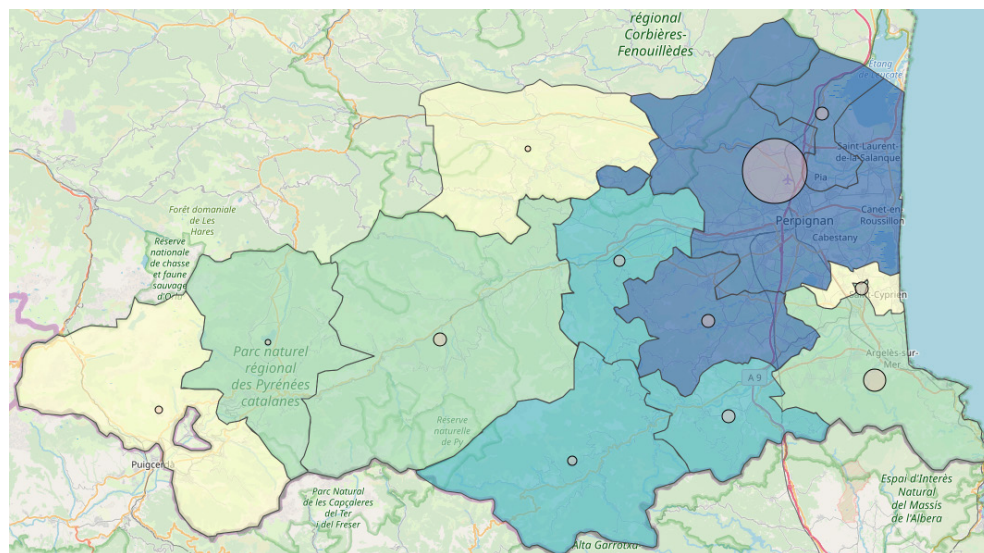
Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes isolées (52% pour les Pyrénées-Orientales, 47% au niveau national).

1 900 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 23% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14% au niveau national).

50 100 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324€. Dans ces foyers précaires, vivent 43 510 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

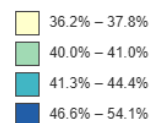


Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social Caf des Pyrénées-Orientales



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



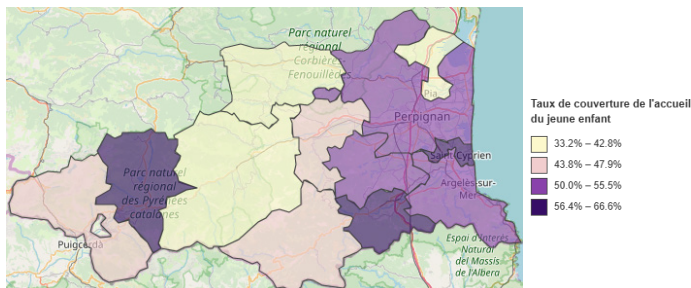
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

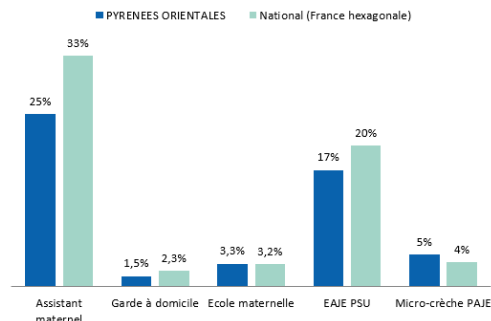
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

La Caf des Pyrénées-Orientales soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, plus de 6 600 places sont disponibles pour les familles. Ainsi le département dispose d'une capacité d'accueil de 51 places offertes pour 100 enfants (61 en moyenne nationale). Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent 3 200 places, soit 25 places pour 100 enfants (32 au niveau national).

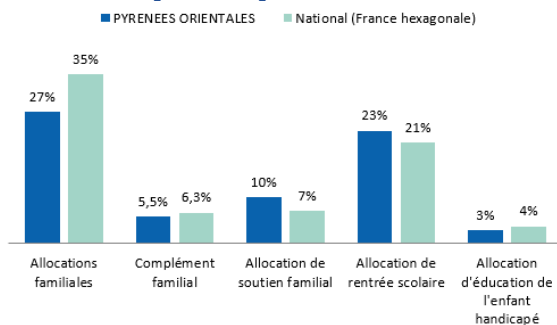
Concernant l'accueil collectif, il y a plus de 2 700 places en EAJE PSU et Micro-crèches PAJE. Les places en EAJE représentent près de 17% du besoin potentiel d'accueil, quant aux places en Micro-crèches elles représentent 5% du nombre de jeunes enfants.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

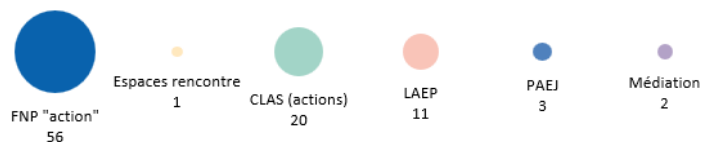
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 27% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6% obtiennent un complément familial,
- 23% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 10% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

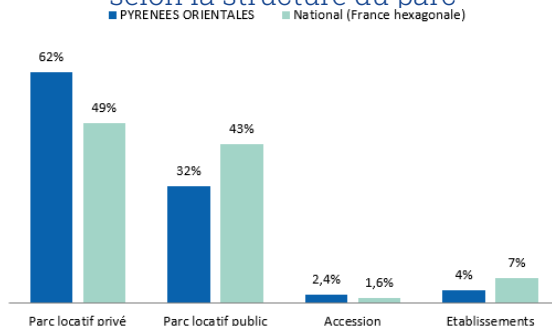




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, plus de 52 400 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 101 860 personnes, soit 21% de la population totale du département. Le département se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (32% dans le département, 43% au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	PYRENEES ORIENTALES	National (France hexagonale)
parc Locatif Privé	275 €	243 €
parc Locatif Public	254 €	237 €
Accédants	195 €	188 €
en Etablissements	198 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Les montants moyens de l'aide au logement sont majoritairement plus élevés dans le département par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de +6€ à +32€.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à plus de 26 200 foyers sur le département.
- 41 400 allocataires bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36% des foyers allocataires du département (33% au niveau national)

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour plus de 4 800 foyers en 2025.

12 660 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 64% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59% au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

26 200

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

19 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

57 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

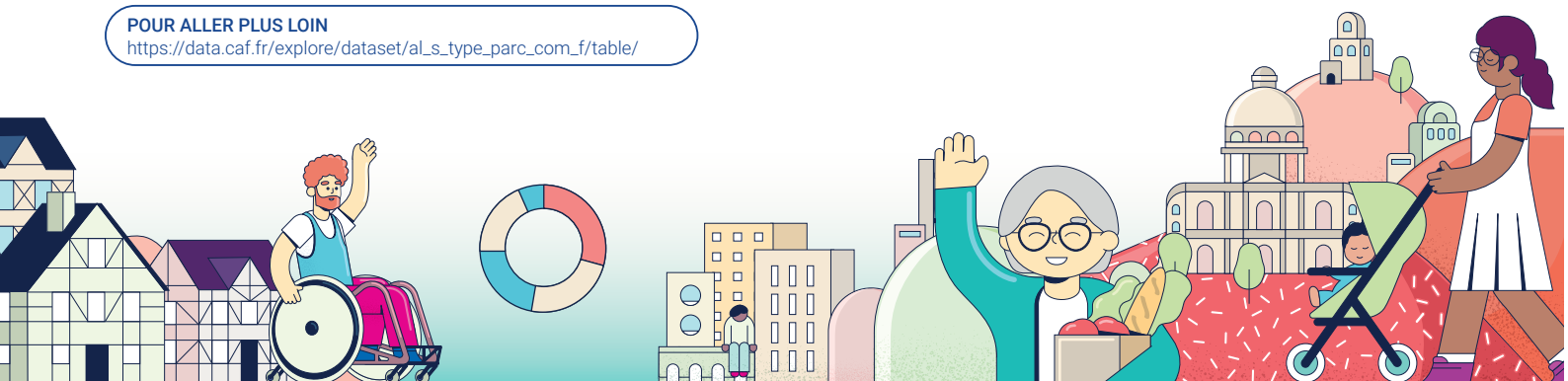
11 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



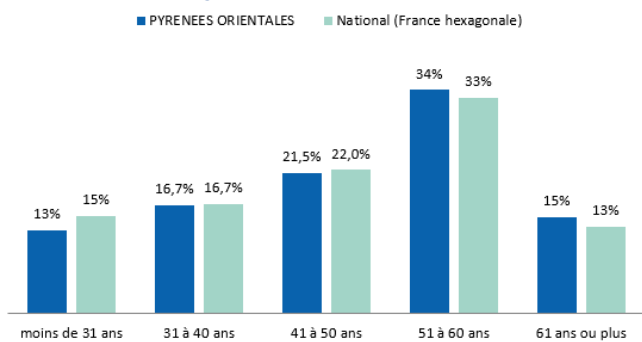
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

12 660 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans les Pyrénées-Orientales en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 10,7 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 850 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

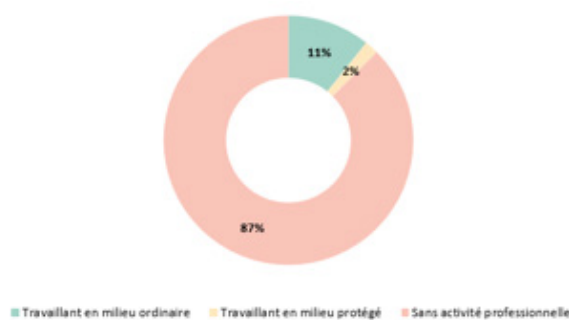
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- 87% des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- 54% présentent un taux d'incapacité d'au moins 80% (47% au niveau national).

Activité des bénéficiaires



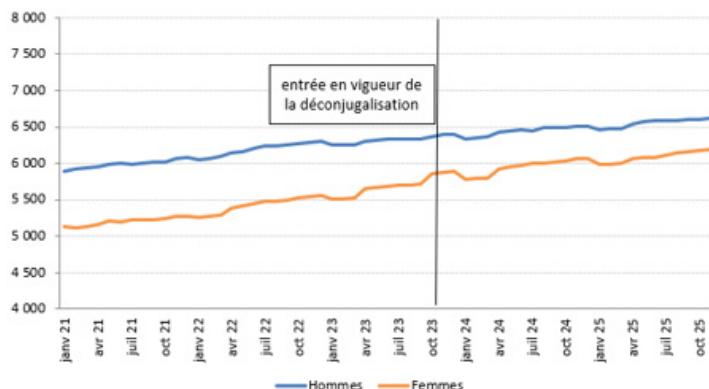
Source : Caf juin 2025

- 36% de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national). Bien que 87% des allocataires d'AAH soient sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...)

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

La réforme « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025